



# Moi, j'm'occupe de mes affaires\$

---

*Les experts parlent d'une crise à la retraite si les femmes ne prévoient pas d'avantage! Pour y arriver, apprivoisons des notions de base en matière d'argent et de finance.*

---



---

---

## SOMMAIRE

### PROBLÉMATIQUE

Objectif .....	D-3
Introduction .....	D-3
Six erreurs que les femmes font avec l'argent .....	D-4
Ne pas s'impliquer dans les finances de la famille .....	D-4
Vivre en union de fait sans se protéger .....	D-5
Tomber dans les pièges de la vie de couple .....	D-7
Ne pas faire de budget .....	D-9
Ne pas se préparer aux épreuves de la vie .....	D-10
Attendre pour économiser ou investir .....	D-10
Les clés d'une bonne santé financière .....	D-11
Faites un budget .....	D-11
Consacrez au moins 10% de vos revenus à l'épargne .....	D-13
Réglez vos dettes .....	D-13
Vivez avec moins, mais augmentez vos revenus .....	D-18
Faites fructifier votre épargne .....	D-19
Conclusion .....	D-23

### INFORMATION

Pour aller plus loin .....	D-23
Sources documentaires .....	D-25
Idée-éclair .....	D-26
Activité : suggestion et outils .....	D-27

<p>Rédactrice Nathalie Chapados</p>
---

---

---

**Objectif** : *Comprendre que, comme femme, gérer ses avoirs, c'est possible*

## Introduction

Nous, les femmes, savons comment faire les achats pour la famille, dénicher les aubaines, boucler les fins de mois. Certaines d'entre nous sont même en charge du budget familial et du paiement des factures. Mais quand vient le temps de penser à soi, d'accumuler son propre « bas de laine », de faire fructifier ses avoirs et de planifier son avenir, c'est une autre paire de manches.

Bref, on ne peut pas dire que l'argent n'a plus de secrets pour nous, au contraire ! L'argent nous fait peur, nous semble mystérieux ou incompréhensible. De guerre lasse, on aime mieux ne pas y penser. « *De toute façon, j'en ai trop peu pour que ça en vaille la peine !* » se dit-on. Ou on aime mieux laisser son conjoint gérer tout seul l'argent, car il « *est bon là-dedans !* ».

Mais, tôt ou tard, la vie nous rattrape. Il suffit d'une séparation, d'un divorce, d'un veuvage ou d'une maladie grave pour que tout bascule. D'autres fois, c'est la retraite qui arrive trop vite. Les revenus sont touchés et, tout d'un coup, notre survie financière est menacée.

Alors, pourquoi attendre la catastrophe ? Pourquoi ne pas commencer tout de suite à apprivoiser les questions d'argent ? Après tout, prendre soin de soi monétairement, c'est aussi protéger ses enfants, petits ou grands, d'une situation difficile qui risque de les affecter. Car il ne faut pas oublier une chose : en matière d'argent, l'ignorance ne donne jamais rien de bon...

## Six erreurs que les femmes font avec l'argent<sup>1</sup>

### ☛ Erreur #1 - Ne pas s'impliquer dans les finances de la famille

Les femmes ont intérêt à prendre conscience qu'elles peuvent se retrouver seules du jour au lendemain. Quelle que soit votre situation, vous aurez probablement à prendre un jour le contrôle de vos finances. En effet, les femmes vivent en moyenne 5 ans de plus que les hommes<sup>2</sup>. Pour ne pas être prise au dépourvu, il est toujours bon d'être au courant des finances de la famille et d'en connaître le portrait d'ensemble.

Pour ce faire, pourquoi ne pas vous asseoir avec votre conjoint, si c'est lui qui gère l'argent, afin qu'il vous explique l'état des finances familiales ? C'est une bonne façon de commencer à apprivoiser les questions d'argent ! Certaines femmes hésitent à parler d'argent avec leur conjoint, pensant que l'amour et l'argent ne font pas bon ménage. C'est plutôt le contraire ! Plus les questions d'argent sont abordées franchement, plus les règles sont claires et moins il y a de risque de conflit.

Voici un exemple des questions que vous pourriez lui poser :

- Quelle est la valeur de nos avoirs ? Quels sont nos placements et nos investissements ?
- De combien d'argent liquide disposons-nous ?
- Quelles dettes avons-nous à régler ?
- Quels sont nos comptes à payer ? Ils sont dus pour quand ? Quel est ton système pour payer ces factures ? Par exemple : le paiement des factures se fait-il par Internet, au guichet ou au comptoir ? Votre conjoint fait-il un suivi du budget ? Comment ? Paye-t-il les factures à date fixe ou au fur et à mesure qu'il les reçoit ?
- Combien d'argent épargnons-nous chaque mois ?

#### Le saviez-vous?

Au Québec, l'égalité économique entre hommes et femmes n'est toujours pas gagnée<sup>3</sup> (d'où l'importance de voir à ses affaires !).

- Les femmes gagnent en moyenne 71 sous pour chaque dollar gagné par les hommes.
- 60% des travailleurs payés au salaire minimum sont des femmes.
- 4 femmes sur 10 sont trop pauvres pour payer de l'impôt.
- Le revenu des hommes âgés dépasse de plus de 10 000 \$ celui des femmes âgées. En effet, les hommes à la retraite ont, en moyenne, un revenu de 26 537\$ alors que le revenu des femmes retraitées n'est que de 16 153\$. Cette différence s'explique par le fait que les hommes sont davantage bénéficiaires de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et des régimes privés de retraite (les fonds de pension). Comme l'indique l'organisme d'information Question Retraite (dont la RRQ est partenaire): " On constate encore aujourd'hui que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à vivre dans des conditions de précarité et de pauvreté ".

- Où sont conservés nos papiers importants ?
- Comment puis-je avoir accès à nos comptes ?

Toutes ces précautions vous aideront à faire face aux pépins. Vous serez en mesure de prendre le relais en cas de besoin et deviendrez ainsi une partenaire à part entière dans la gestion des avoirs de votre famille. Pour en apprendre plus, vous pouvez aussi accompagner votre conjoint aux rencontres avec son planificateur financier ou sa planificatrice financière. En assistant à ces rencontres, vous vous ferez l'oreille aux questions d'argent !

## ☛ **Erreur #2 - Vivre en union de fait sans se protéger**

Selon un sondage de la Chambre des notaires du Québec, 60% des gens en union libre pensent qu'après un certain nombre d'années de vie commune ils ont les mêmes droits que les personnes mariées. C'est faux ! Comme l'explique la notaire Marie Tousignant : « ***D'un point de vue juridique, les conjoints de fait n'ont aucune obligation l'un envers l'autre, et ce, peu importe le temps passé à vivre ensemble***<sup>4</sup> ». Autrement dit, aux yeux du *Code civil du Québec*, **les conjoints de fait - qu'ils soient de même sexe ou de sexe opposé - ne sont ni plus ni moins que de purs étrangers**, même si cela fait des années qu'ils vivent ensemble. Et ce, bien que certaines lois à caractère social (comme la Société de l'assurance-automobile du Québec ou la Régie des rentes du Québec) reconnaissent des droits au conjoint de fait, à certaines conditions. Donc, l'union de fait ne donne pas les mêmes droits que le mariage. En pratique, si vous vivez en « concubinage », cela peut vouloir dire ce qui suit<sup>5</sup> :

- Si votre conjoint est l'unique propriétaire de la maison familiale, en cas de rupture, lui seul en gardera l'usage. Il peut aussi la vendre en tout temps, sans même vous consulter.
- En cas de séparation, vous ne pouvez pas demander de pension alimentaire pour vous, uniquement pour vos enfants. Si vous quittez votre emploi pour vous occuper des enfants, en cas de rupture, rien n'obligera votre conjoint à vous dédommager pour ces années sans salaire consacrées à élever votre famille.
- Vous n'avez pas droit au partage des biens acquis par votre conjoint pendant votre vie commune (meubles, maison, chalet). Oubliez donc les dispositions touchant le patrimoine familial : elles ne concernent que les gens mariés.
- Même si vous passez votre vie entière avec votre conjoint, cela ne fera pas de vous son héritier légal. Pour éviter cela, un testament en votre faveur s'impose. Faute de

testament, c'est la famille immédiate du défunt (enfants, père, mère, sœur, etc.) qui recevra ses biens. Un scénario possible : si vous avez acheté une maison avec votre conjoint de fait, et qu'il décède sans testament, vous pourriez vous retrouver avec de nouveaux copropriétaires, soit les enfants de votre conjoint, ses parents, ses frères et sœurs et même son ex-femme, si le divorce n'a pas été prononcé !

### Voici comment vous protéger.

- Achetez, si possible, la maison à deux. Si l'un d'entre vous investit une somme plus élevée, précisez-le dans l'acte d'achat. Sinon, légalement, les parts de chacun seront considérées comme égales.
- Signez un contrat de cohabitation (contrat de vie commune). Vous pourrez y écrire la valeur des biens et les responsabilités de chacun. Vous pourrez aussi déterminer qui, en cas de rupture, gardera la maison et à quelles conditions. Vous pouvez rédiger vous-même ce document et le faire signer par deux témoins qui n'ont pas de liens de parenté avec vous. Mais si votre situation est complexe, mieux vaut consulter un notaire ou un avocat. Pour en savoir plus, procurez-vous la brochure « *Contrat de vie commune* » aux Publications du Québec (4.95\$) ou visitez le site d'Éducaloi au [http://www.educaloi.qc.ca/loi/conjoints\\_de\\_fait/164/](http://www.educaloi.qc.ca/loi/conjoints_de_fait/164/)
- En l'absence de contrat de vie commune, conservez précieusement les factures de vos achats importants et écrivez dessus qui les a payées.
- Assurez-vous que vos testaments sont à jour.

#### Mariée ? Faites aussi vos devoirs!

- Relisez votre contrat de mariage, si vous en avez un, afin de voir ce qui vous revient.
- Prévoyez un testament pour vous et votre époux.
- Gardez les papiers d'assurance-vie et d'assurance-habitation-auto ou obtenez-en une copie.
- Renseignez-vous sur le partage du patrimoine familial et ce à quoi il vous donne droit (moitié de la valeur, moins les dettes, de la maison familiale et de la résidence secondaire, de l'auto, du régime de retraite, incluant les REER, des gains au Régime de rentes du Québec, etc.). Assurez-vous de ne pas y avoir renoncé (par voie de notaire, avant le 31 décembre 1990). Pour plus de renseignements sur le patrimoine familial, visitez le site d'Éducaloi au [http://www.educaloi.qc.ca/loi/conjoints\\_maries\\_ou\\_unis\\_civilement/147/](http://www.educaloi.qc.ca/loi/conjoints_maries_ou_unis_civilement/147/)
- Conservez tous vos documents précieux en lieu sûr. Assurez-vous d'y avoir facilement accès. Un bon truc : procurez-vous une chemise de rangement en accordéon et rangez-y tous vos contrats et papiers importants. Gardez-en des copies ailleurs.

- Rédigez un mandat en cas d'inaptitude. Vous pourrez désigner votre conjoint de fait pour s'occuper de vous et de vos affaires si jamais un jour vous devenez incapable de le faire. Par ailleurs, depuis 2002, le Code civil du Québec reconnaît le droit d'un conjoint de fait de consentir aux soins requis pour l'état de santé de sa compagne ou de son compagnon lorsque ce dernier est inapte à donner son consentement et qu'aucun mandataire, curateur ou tuteur n'a été nommé<sup>6</sup>.
- N'oubliez pas de désigner votre conjoint de fait comme bénéficiaire de votre assurance-vie et vice versa, si c'est ce que vous souhaitez.
- Si vous ou votre conjoint avez déjà été mariés mais n'avez jamais divorcé, réglez cette situation. Sinon, l'ex-conjointe ou l'ex-conjoint pourrait avoir le droit d'hériter.

## ☛ Erreur #3 - Tomber dans les pièges de la vie de couple

**Payer tout moitié-moitié** - Bien des couples partagent les dépenses communes moitié-moitié. Mais posez-vous la question : pourquoi une femme qui gagne 25 000\$ par année devrait-elle payer la moitié des dépenses alors que son conjoint, lui, en gagne 60 000\$ ? Souvent, Monsieur peut cotiser à ses REER (*régime enregistré d'épargne-retraite*) ou dépenser son argent à sa guise pendant que sa conjointe a du mal à épargner, parce que tous ses avoirs passent dans les dépenses du ménage<sup>7</sup>. Ce n'est pas équitable. Pour éviter cela, plusieurs experts de la finance recommandent de contribuer au budget familial **au prorata des revenus gagnés par chacun**. C'est-à-dire de participer aux dépenses en proportion de ses revenus. Par exemple, si l'un gagne 20 000\$ par année et l'autre, 40 000\$, le revenu total du couple est de 60 000\$. Le conjoint qui gagne 40 000\$ assumera les deux tiers des dépenses du ménage, et l'autre paiera le tiers restant.

Pour vous aider à mieux budgéter avec cette méthode, vous pouvez commander le cahier intitulé « Budget conjoint » du **Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est**, un organisme qui vient en aide aux consommateurs et consommatrices. Ce document est vendu 7\$ (incluant les frais postaux). Pour le commander, contactez le 418-668-2148. Vous devez envoyer un chèque avec vos coordonnées. Ensuite, l'organisme vous fait parvenir le cahier. Visitez aussi le site du Service budgétaire au <http://www.servicebudgetaire.com/>

Aussi, il est recommandé de **limiter les dépenses communes** à ce qui a trait à la maison et à la famille : hypothèque, assurances, électricité, épicerie et tous les achats liés aux enfants. Pour le reste, c'est à chacun d'organiser son propre budget.

### **Mettre tout son argent dans un compte commun**

- Si l'un des deux conjoints est mauvais payeur, le compte pourrait faire l'objet d'une saisie. C'est embêtant lorsque sa paye y est déposée ! En cas de décès, les fonds seront gelés pour un temps. En cas de rupture ou de conflit, celui ou celle qui déserte peut vider le compte et s'enfuir. La solution? Les deux partenaires alimentent un compte conjoint pour les dépenses communes, mais chacun conserve un compte personnel qu'il peut gérer en toute autonomie<sup>8</sup>. Le chèque de paye devrait être déposé dans le compte personnel. À partir de ce compte, une somme d'argent couvrant la partie des dépenses communes que vous devez assumer devrait être transférée dans le compte commun. Ce transfert peut être automatisé par la banque ou la caisse, pour vous faciliter la vie.

### **Payer seulement l'épicerie et les autres biens périssables**

- Si vous payez seulement l'épicerie et les vêtements, alors que votre conjoint paye l'hypothèque et le mobilier, il ne vous restera rien en cas de rupture car vous n'aurez investi que dans des biens périssables. Cela s'applique surtout si vous vivez en union libre, car vous n'avez pas droit au partage du patrimoine familial. Mieux vaut conserver les factures et y inscrire le pourcentage payé par chacun afin de pouvoir partager les biens durables dans la même proportion.

**Ne pas négocier une entente monétaire quand on reste à la maison** - Si vous avez quitté votre emploi pour prendre soin des enfants à la maison, il serait bon de négocier une entente avec votre conjoint pour combler en partie cette perte de revenus. Votre conjoint peut-il contribuer à votre REER (un REER de conjoint)? L'argent sera placé à votre nom, mais c'est votre conjoint qui bénéficiera de la déduction fiscale. De plus, comme les REER et les gains inscrits au Régime de rentes du Québec font partie du patrimoine familial, ils devront être partagés en cas de divorce (si vous êtes mariés).

### **Les quatre bases d'un couple solide financièrement**

1. Mettez-vous à nu (financièrement)
  - Les couples à la veille de se marier ou de vivre ensemble devraient s'échanger une liste de tout ce qu'ils possèdent, de ce qu'ils doivent et le dernier relevé de toutes leurs cartes de crédit.
2. Fixez-vous des objectifs - Une fois par an, faites le point sur vos situations financières respectives et sur vos projets. Entendez-vous sur la façon de les réaliser.
3. Élaborez un système - Entendez-vous sur une limite pour les dépenses personnelles au-delà de laquelle vous prendrez les décisions à deux.
4. Mettez vos papiers à jour, y compris votre contrat de mariage ou votre convention de vie commune.

*Source : L'actualité, mars 2008, p. 24.*

D'autres options sont possibles. Une somme d'argent hebdomadaire peut-elle vous être attribuée dans le budget familial ; somme que vous gérerez à votre guise ? La propriété de certains biens peut-elle vous être transférée en guise de compensation ? Voilà autant de questions que vous pouvez explorer ensemble, en consultant une aide professionnelle au besoin.

**Ne pas établir son propre crédit** - Certaines femmes ont encore de la difficulté à avoir accès au crédit parce qu'elles n'ont pas d'historique de crédit. Au sein des couples, le crédit, ainsi que les factures d'électricité, de téléphone ou de câble, sont encore fréquemment au nom de Monsieur. Madame a peut-être couvert la moitié des dépenses, mais son nom n'apparaît nulle part. Donc, rien ne prouve sa capacité de payer. Si vous vous retrouvez seule, vous devrez verser une « caution » importante pour obtenir un branchement pour les mêmes services. Vous n'aurez pas non plus accès à un prêt ou à du crédit en cas de besoin. Une bonne mesure à prendre est donc de demander une carte de crédit à votre nom, avec une limite de 500 ou de 1000\$, dont vous réglerez le solde religieusement chaque mois (pour éviter d'avoir à payer des intérêts sur votre solde). Pourquoi ne pas demander la carte de crédit « affinité » *Visa Desjardins classique Afeas* ? Cette carte est sans frais annuels. De plus, pour chaque transaction effectuée, Visa Desjardins verse un pourcentage à l'Afeas à titre gracieux. Pour en savoir plus, visitez le <http://www.afeas.qc.ca/services-aux-membres/devenir-membre/> et découvrez-y les « Services plus ».

## ☛ Erreur #4 - Ne pas faire de budget

Faire un budget est une bonne façon de construire votre avenir. En faisant de meilleurs choix aujourd'hui, vous serez en mesure de réaliser vos objectifs et ceux de votre famille à long terme.

L'idée d'un budget, c'est de savoir combien d'argent rentre dans la maison et combien en sort. Le budget permet aussi de voir où sont vos « gouffres financiers ». Le but ultime est de dégager assez d'argent pour pouvoir épargner.

### Tannée des frais bancaires élevés ?

Huit banques canadiennes (CIBC, HSBC, Laurentienne, Nationale, Royale, Scotia, BMO et TD) ont accepté d'offrir des comptes à frais modiques aux consommatrices et consommateurs. Contactez votre banque pour en savoir plus. Ou visitez le site de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada au [http://www.fcac-acfc.gc.ca/fra/publications/ComptesModiques/LowCostAccounts\\_TOC\\_f.asp](http://www.fcac-acfc.gc.ca/fra/publications/ComptesModiques/LowCostAccounts_TOC_f.asp)

Vous pourriez être surprise des économies que l'on peut réaliser sur les frais de transport, les frais bancaires, les frais de téléphone, de câble ou d'Internet, les produits de beauté, les produits ménagers, les items achetés dans les magasins à 1\$, les cadeaux, etc... Sauver de l'argent peut être aussi simple que de changer de marques de produits ! Ou de renégocier ses assurances auto et maison !

En faisant un budget, vous pourrez réviser tous vos postes de dépenses, évaluer ce qui est essentiel et peut être réaménagé autrement, sans trop souffrir. (Pour en savoir plus sur le budget, lisez plus loin dans le texte la section «**Les clés de la santé financière**»).

## ☛ Erreur #5 - Ne pas se préparer aux épreuves de la vie

La perte d'un emploi. La mort d'un conjoint. Un divorce. Cela peut vous prendre jusqu'à un an pour comprendre le portrait financier de votre famille, si vous ne vous êtes pas préparée à prendre le relais. Les épreuves de la vie peuvent vraiment affecter votre sécurité financière. Certaines femmes doivent affronter l'épreuve sans avoir établi leur propre crédit ou sans même connaître le budget de la famille !

Vous pouvez vous préparer aux imprévus :

- en possédant votre propre carte de crédit;
- en mettant de côté de 3 à 6 mois de salaire net (après impôts) pour faire face aux urgences et en vous assurant d'y avoir accès rapidement;
- en évitant d'avoir un solde élevé sur votre carte de crédit (dans ce cas, elle ne vous sera guère utile en cas d'urgence puisque sa limite sera presque atteinte);
- en vous assurant d'avoir accès à un prêt ou à de l'aide financière en cas de besoin.

## ☛ Erreur #6 - Attendre pour économiser ou investir

Mieux vaut prendre soin de ses finances soi-même, c'est la meilleure assurance-autonomie ! L'important, avec l'argent, c'est de décider d'un « plan de match » qui convient à vos besoins et à vos aspirations. Parce que pendant que vous hésitez, vous perdez des sous!

En effet, plus vous commencerez à épargner et à investir tôt, plus vous accumulerez de bénéfices. C'est **la magie de l'intérêt composé**. Votre argent placé fait de l'intérêt non seulement sur le capital investi au départ mais aussi sur l'intérêt accumulé. Sur chaque

### Calculez!

Pour calculer votre épargne et savoir combien elle vous rapportera, servez-vous des calculateurs suivants :

[http://argent.canoe.com/calculateur/calc\\_epargne.html](http://argent.canoe.com/calculateur/calc_epargne.html)

[http://argent.canoe.com/calculateur/calc\\_interets\\_composes.html](http://argent.canoe.com/calculateur/calc_interets_composes.html)

---

---

dollar économisé, l'accumulation des intérêts produits encore plus d'intérêts. Par exemple: 1000\$ à 10% d'intérêt par an donnera au bout d'une année 1100\$. Sur ce montant de 1100\$, vous continuerez à accumuler 10% d'intérêt l'année suivante, et ainsi de suite, tant que vous garderez votre placement. Votre « magot » continuera donc à grossir, en accumulant de l'intérêt sur l'intérêt. C'est l'effet « boule de neige ». Vous n'aurez donc qu'à regarder grossir votre avoir. Tout ce qu'il lui faut, c'est du temps – plus vous lui en donnez, plus il jouera en votre faveur.

Toutes choses étant égales par ailleurs, plus les versements d'intérêt sont fréquents, plus l'intérêt composé rapporte. Il importe donc de déterminer si les versements d'intérêt sont annuels, semestriels, trimestriels ou quotidiens. Voilà pourquoi on entend souvent les spécialistes de la finance affirmer qu'**épargner un peu, le plus tôt possible**, peut produire des gains énormes en bout de ligne, votre argent fructifiant grâce à l'intérêt composé <sup>9</sup>.

## Les clés d'une bonne santé financière

La santé financière est une question d'habitude. Voici quelques clés pour vous aider à maîtriser vos finances, une bonne fois pour toutes.

### ☛ 1. Faites un budget

C'est le meilleur moyen de prendre le contrôle de ses finances ! L'important, avec un budget, c'est de :

- faire un budget réaliste, qui tienne compte de tous vos revenus et dépenses, sans tricher;
- savoir combien d'argent rentre et combien sort ;
- comprendre la différence entre les dépenses essentielles et les dépenses «discrétionnaires» (dont on peut se passer) ;
- faire de l'épargne LA priorité ;
- faire des petits changements, un à un.

Un budget se fait à partir de vos **revenus nets**, c'est-à-dire après toutes les déductions d'impôts (et non bruts, avant impôts). C'est la meilleure façon d'avoir une image réaliste de votre capacité financière.

Faites-vous une grille détaillée de toutes vos dépenses (habitation, alimentation, soins personnels, transports, santé, loisirs, cadeaux, dépenses personnelles, frais divers, etc..). S'il vous manque des chiffres, faites des estimations. Faites le total de vos dépenses. Marquez aussi dans votre budget vos revenus après impôts. Faites ensuite le

---

---

calcul suivant : vos revenus moins vos dépenses. S'il y a un surplus, vous pourrez le mettre de côté. Sinon, vous devrez réviser vos postes de dépense en vue de réduire vos frais.

Il est recommandé de se faire d'abord un budget pour l'année (annuel), ensuite par mois, et par semaine. En effet, le budget pour toute l'année permet de prévoir les grosses dépenses qui risquent de chambouler le budget du mois. Par exemple, les anniversaires, les vacances, la rentrée des classes, Noël, le permis de conduire, les assurances... Vous pourrez ainsi prévoir un montant chaque semaine pour payer ces dépenses. Vous pouvez aussi choisir de payer l'électricité, les assurances, le câble grâce aux programmes d'étalement des paiements... Cela vous permettra de mieux équilibrer votre budget. Les grosses dépenses, découpées ainsi en petits morceaux, n'arriveront plus par surprise !

Voici les formules à utiliser pour votre budget.

- On divise son budget annuel par 12 pour connaître ses dépenses par mois.
- On divise son budget annuel par 52 pour connaître ses dépenses par semaine.
- Vous pouvez aussi vous baser sur vos dépenses par semaine pour déterminer vos dépenses par mois. Mais à ce moment-là, multipliez vos dépenses par semaine par **4,3**. On calcule 4,3 semaines dans un mois, car certains mois comptent quatre semaines, et d'autres, presque cinq. Sinon, vous aurez du mal à boucler votre budget.

Pour vous aider à faire un budget, n'hésitez pas à demander une consultation budgétaire aux associations communautaires ayant pour mission d'aider et d'informer les consommatrices et consommateurs. Il y en a dans toutes les régions du Québec. Ces associations sont connues sous le nom d'ACEF (Association coopérative d'économie familiale) ou de Service budgétaire. Ces associations offrent des consultations budgétaires gratuites, ainsi que des cours ou des sessions d'information sur le budget. Elles répondent également à des demandes d'information par téléphone. Pour connaître leurs adresses, visitez le site de la **Coalition des associations de consommateurs du Québec** au <http://www.cacq.ca/membres/liste-membres.html> (numéro de téléphone sans frais : 1-877-962-2227) ou le site du **Réseau de Protection du consommateur** au <http://www.consommateur.qc.ca/> (cliquez sur la rubrique «Associations»).

Pour avoir une idée de grille budgétaire : visitez le site du Réseau de protection du consommateur au <http://www.consommateur.qc.ca/>. Cliquez sur l'image « Outils », en haut de l'écran. Cliquez ensuite sur l'onglet « Votre budget ». Ou visitez le site du **Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est** au <http://www.servicebudgetaire.com/> (cliquez sur l'onglet « Vos outils » et ensuite sur le lien « Grille mensuelle »).

## ☛ 2. Consacrez au moins 10% de vos revenus à l'épargne

Les experts recommandent que vous mettiez d'emblée un poste « épargne » dans votre budget. C'est le principe de **se payer d'abord soi-même** ! Le but visé est de mettre au moins **10% de vos revenus nets** de côté. Mais si c'est impossible, mettez de côté tout montant, aussi petit soit-il. Cela vous permettra d'avoir un « coussin » de sécurité pour les imprévus. **Les experts recommandent de mettre de côté de 3 à 6 mois de salaire net en cas de coup dur.** Il ne faut pas oublier qu'épargner permet d'être indépendante, de pouvoir choisir, de ne pas être prisonnière du crédit et de conserver son pouvoir de négocier<sup>10</sup> .

Un autre bon truc pour épargner ni vu, ni connu: quand vous saurez quel montant vous pouvez mettre de côté chaque semaine, ouvrez un compte d'épargne, à part de votre compte d'opérations courantes, mais qui sera relié à lui (donc, un sous-compte). Demandez à votre banque ou à votre caisse de transférer chaque semaine le montant que vous aurez choisi d'épargner dans votre compte-épargne. Cette somme sera soustraite automatiquement de votre compte d'opérations courantes. Ainsi, chaque semaine, vos économies s'accumuleront dans votre compte-épargne sans même que vous vous en rendiez compte ! La clé du succès, c'est de rendre le tout **automatique**, car vous n'aurez plus à y penser. Pour plus de précaution, vous pouvez aussi demander que ce compte d'épargne **ne soit pas** accessible au moyen de votre carte de guichet. Vous serez ainsi moins tentée de faire des retraits imprévus dans ce compte.

## ☛ 3. Réglez vos dettes

Les pires dettes sont celles que l'on traîne et qui coûtent une fortune en intérêt. Voici les pires, qu'il faut éviter<sup>11</sup>.

### Les cartes de crédit

Acheter par carte de crédit, c'est emprunter de l'argent qu'on s'engage à rembourser à une date fixe. Sinon, on paie des frais d'intérêt sur notre dette.

Il n'est pas toujours facile de comprendre comment, et à quel moment, s'accumule l'intérêt sur les cartes de crédit. Toutes les cartes de crédit viennent avec un taux d'intérêt annuel dont le prêteur doit vous informer. Ce

### Pour en savoir plus

- Sur la bonne utilisation des cartes de crédit, voyez le site de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada-ACFC (à la section Publications pour les consommateurs") au [http://www.fca-cacfc.gc.ca/fra/Publications/ConsumerPubs\\_f.asp#cld](http://www.fca-cacfc.gc.ca/fra/Publications/ConsumerPubs_f.asp#cld)
- **Pour comparer** les cartes de crédit entre elles, voyez le site du Canal Argent au <http://argent.canoe.com/taux/credit.html> ou visitez le site de l'ACFC au [http://www.fcac-acfc.gc.ca/fra/publications/CartesDeCredit/CreditCardComparisonTables\\_f.asp](http://www.fcac-acfc.gc.ca/fra/publications/CartesDeCredit/CreditCardComparisonTables_f.asp)

taux peut jouer entre moins de 9% dans le cas de certaines cartes à faible taux, à près de 30% dans le cas de certaines cartes des grands magasins ! Il est donc important de vérifier ce taux et de choisir une carte de crédit qui exige un taux d'intérêt raisonnable. Habituellement, pour une carte de crédit « classique », le taux d'intérêt est d'environ 18%.

Lorsque vous faites un achat par carte de crédit, ce dernier figure sur le relevé qui vous parvient chaque mois, à peu près à la même date. L'émetteur de votre carte de crédit fait le total de vos achats et vous accorde environ trois semaines pour les rembourser. C'est très important d'effectuer vos paiements de carte de crédit à temps. Si vous ne le faites pas, vous vous ferez imposer des frais d'intérêt supplémentaires. De plus, vous vous exposerez à des pénalités telles qu'une hausse du taux d'intérêt annuel de votre carte. Votre société émettrice pourrait également annuler votre carte.

Si vous payez la totalité du solde chaque mois à la date d'échéance, vous n'avez pas à vous soucier des frais d'intérêt, car vous n'aurez pas à en payer. Vous pouvez également effectuer un « paiement minimal », lequel représente en général une portion assez faible de ce que vous devez. En général, il s'agit d'un paiement minimal de 10\$ ou de 2,10% de votre solde (le plus élevé des deux montants). Vous devez alors tenir compte de l'intérêt. Si vous ne payez pas votre solde en entier chaque mois, vous devrez payer de l'intérêt sur chaque achat à partir de la date de ce dernier. Tous vos achats vous reviendront plus chers, puisque qu'en étirant la durée de vos remboursements, vous accumulez des frais d'intérêt élevés. En clair, plus vous étirez vos paiements, plus vous payez cher d'intérêts. En voici un exemple.

<b>REMBOURSEMENT D'UN SOLDE DE 3000\$ AVEC LES PAIEMENTS MINIMAUX SEULEMENT (Taux d'intérêt: 18%)<sup>12</sup></b>			
Paiement minimal en % du solde*	2,10%	3%	5%
Premier versement mensuel	63\$	90\$	150\$
Durée du remboursement (années)	32,5	16	8,3
Paiement total	9675\$	5799\$	4240\$
Frais d'intérêts payés	6675\$	2799\$	1240\$

\*Ou 10\$, selon le plus élevé des deux montants

Une bonne règle à suivre : contentez-vous d'une seule carte de crédit et payer le solde au complet à chaque mois ! Sinon, comme on le voit dans le tableau, vos dettes feront boule de neige. C'est même préférable de payer ses achats avec de l'argent comptant : c'est plus réel et cela réduit les risques d'endettement.

Par contre, si vous avez déjà un solde important sur votre carte de crédit et avez du mal à le rembourser, voici quelques trucs.

- Demandez à votre compagnie de cartes de crédit si elle peut vous offrir un taux d'intérêt réduit.
- Sinon, sachez que vous pouvez rembourser votre solde en quatre versements hebdomadaires, plutôt que d'attendre à la date d'échéance<sup>13</sup>. Cette façon de faire est plus avantageuse car le capital emprunté diminue plus rapidement, ce qui vous fait économiser sur les intérêts. Versez donc le maximum possible, le plus souvent possible, afin de régler au plus vite cette dette.
- Vous pouvez aussi transférer votre solde sur une nouvelle carte de crédit offrant un taux d'intérêt réduit. Mais attention ! Ce taux réduit s'appliquera sur votre solde mais pas nécessairement sur vos nouveaux achats. Évitez donc d'acheter à nouveau avec cette nouvelle carte à taux réduit. Contentez-vous de régler votre solde le plus rapidement possible. À titre d'exemple, CIBC, comme la plupart des institutions financières, offre une carte à taux d'intérêt réduit (11. 5%) pour ceux et celles qui maintiennent un solde. Des frais annuels peuvent s'appliquer. Renseignez-vous. (*Pour d'autres trucs sur l'endettement, voyez la section plus bas intitulée « Endettée jusqu'au cou? »*).

#### Calculez!

- Si vous voulez calculer combien de temps cela pourra vous prendre pour rembourser votre solde de carte de crédit: [http:// argent.canoe.com/calculateur/calc\\_remboursement\\_marge.html](http://argent.canoe.com/calculateur/calc_remboursement_marge.html)
  - Pour calculer toutes vos dettes : [http://argent.canoe.com/calculateur/calc\\_combien\\_devez\\_vous.html](http://argent.canoe.com/calculateur/calc_combien_devez_vous.html)
  - Pour voir tous les calculateurs financiers: <http://argent.canoe.com/calculateur/#consommation>
- <http://argent.canoe.com/txbancaires/#consommation>

#### Les offres « Achetez maintenant, payez dans un an »

Dans les magasins de meubles, ces offres sont monnaie courante. Profiter de votre nouveau mobilier sans avoir à ouvrir votre portefeuille pendant un an représente une bonne offre à une seule condition : **si vous avez déjà l'argent nécessaire au moment de l'achat**. Plutôt que de payer tout de suite, il vaut mieux faire fructifier cet argent dans un placement sécuritaire (comme un compte d'épargne à intérêt élevé). Si, à l'échéance, vous ne pouvez pas régler la facture, des frais d'intérêts de 26 à 36% s'appliqueront, soit 260 à 360\$ par an pour un achat de 1 000\$. Dans la plupart des cas, les intérêts

s'appliquent à partir de la date d'achat de l'article. Votre achat s'avérera donc très coûteux !

## Les prêts des sociétés de crédit

Ces compagnies acceptent les demandes d'emprunt des consommatrices et consommateurs à qui les banques refusent de prêter de l'argent en raison de leur mauvais dossier de crédit ou de leurs revenus instables. Pour compenser le risque qu'elles prennent, ces prêteurs exigent des taux d'intérêt plus élevés. Au Québec, plusieurs compagnies se spécialisent dans ce type de prêts, surtout par l'entremise de courtiers hypothécaires. Pour une hypothèque, les intérêts du prêt peuvent varier entre 7 et 15 % ou plus, et le prêteur peut exiger une mise de fonds représentant 25 % du prix d'achat.

## Le prêt sur salaire

Certaines compagnies de prêt sur salaire exercent au Québec sans permis. Des consommatrices et consommateurs y ont recours. Quand les choses tournent mal, ils n'osent pas porter plainte à la police ou à l'Office de la protection du consommateur. Voici comment cela fonctionne : de petits montants sont accordés pour de courtes périodes, le temps que l'emprunteur reçoive son prochain chèque de paye. Les frais exigés peuvent être exorbitants. Selon un article du Journal de Montréal<sup>14</sup>, ces compagnies exigent des frais d'administration ou de courtage mais en fait, ce sont des frais d'intérêt. Les gens qui font affaire avec un prêteur sur salaire sont souvent jeunes, moins nantis et très mal pris. C'est pourquoi ils ne se plaignent pas.

### Le saviez-vous?

Au Canada, le taux d'intérêt annuel sur un prêt ne peut pas dépasser 60%. Sinon, c'est un taux criminel (article 347 du Code criminel).

## Endettée jusqu'au cou ?

Si vous êtes aux prises avec l'endettement, passez à l'action pour régler votre situation. Évitez de faire affaire avec des redresseurs financiers. Ils vous factureront des frais faramineux pour vous aider à vous « refaire un nom ». Consultez plutôt une association de consommateurs ou un service budgétaire dans votre localité pour savoir comment vous y prendre, à votre avantage (voir encadré plus haut pour les adresses). C'est gratuit ! Pourriez-vous consolider toutes vos dettes (crédit et autres) avec un prêt unique à un taux d'intérêt plus raisonnable ? Envisager d'autres options, comme le dépôt volontaire, la proposition de consommateur ou la faillite ? Avec de l'aide, vous pourrez y voir plus clair. Lisez également les dépliants suivant : « *Se sortir de l'endettement : guide pour les consommateurs* », publié par le Bureau du

---

---

Surintendant des faillites à l'adresse suivante : <http://www.ic.gc.ca/epic/site/bsf-osb.nsf/fr/br01035f.html> et « *Le dépôt volontaire* », publié par le ministère de la Justice du Québec au [http://www.justice.gouv.qc.ca/FRANCAIS/publications/generale/depot\\_vo.htm](http://www.justice.gouv.qc.ca/FRANCAIS/publications/generale/depot_vo.htm)

Mais avant de prendre action, consultez pour être certaine de prendre la bonne décision!

## **Que faire avec ses autres dettes ?**

L'auto et la maison ne font pas partie de la catégorie « des pires dettes ». Cependant, les experts en finances ont quelques conseils à nous donner à ce sujet :

**Pour l'auto** - Si vous pouvez vous en passer, voilà autant d'argent en plus dans vos poches. Sinon, cherchez à réduire le plus possible vos frais, pour tous vos véhicules motorisés. Recherchez les modèles peu coûteux, économiques d'essence, d'entretien et d'assurances. Gardez-les le plus longtemps possible. En prenant vos précautions, vous pouvez aussi opter pour une voiture usagée. Ou adoptez un « cocktail de transport » : conjuguez le co-voiturage, la marche, le transport en commun ou le vélo, selon vos trajets du jour.

**Et la maison ?** - Faire vos versements hypothécaires à la semaine plutôt qu'au mois peut vous faire économiser plusieurs milliers de dollars en frais d'intérêt et écourter la durée de vos remboursements.

Mais que faire quand vous hésitez entre payer au plus vite votre hypothèque ou préparer votre retraite ? Voici ce qu'en disent les experts.

Consacrer le remboursement d'impôt obtenu grâce à une cotisation à un REER au paiement de son hypothèque est une bonne stratégie explique Mme Lison Chèvrefils, planificatrice financière et auteure du livre « Mesdames, prenez vos affaires en main! », dans un article du Devoir du 3 octobre 2007. Mais elle ne croit pas forcément opportun de vouloir rembourser à tout prix son hypothèque le plus tôt possible, car cela peut nuire à l'épargne pour la retraite : « *Le fait de vouloir rembourser l'hypothèque, rembourser l'hypothèque, rembourser l'hypothèque, c'est que peut-être que je l'aurai remboursée quand j'aurai 42 ans, je vais gagner une étoile et l'admiration de tout le monde, mais il me restera combien d'années pour ramasser du capital pour mes vieux jours ? L'intérêt composé ne travaillera pas pour moi. Donc, il faut toujours être capable de faire les deux.* » dit-elle. (Pour en savoir plus sur les REER, voyez la section « Faites fructifier votre épargne », plus loin dans le texte).

- Dans un article intitulé « *Des dettes payantes ? Ça existe !* » du magazine Affaires plus de mars 2007, on recommande ceci : « *Pour déterminer s'il est plus rentable de payer vos dettes ou de faire des placements, demandez-vous si les intérêts payés sur un emprunt sont plus élevés que le rendement escompté d'un placement après impôt. Si vous avez des dettes de cartes de détaillants à 28% d'intérêt, de cartes de crédit à 18% ou de marge de crédit à 10%, cessez de vous poser la question et remboursez-les. Par contre, s'il s'agit d'une hypothèque à 5% (surtout pour un immeuble à revenus) ou d'un prêt étudiant à 6% dont les intérêts donnent droit à un crédit d'impôt, il vaudrait mieux placer les sommes disponibles et rechercher un rendement de 8%. Surtout s'il s'agit d'investissements dans un REER ou un REEE (régime enregistrés d'épargne-études) pour lequel le gouvernement fédéral verse 400 dollars pour chaque contribution de 2 000 dollars*».

L'idée, c'est donc de savoir combien vos dettes vous coûtent en frais d'intérêts, et de les éliminer une à une, en fonction de ce critère, en commençant par la plus coûteuse. Moins vous aurez de dettes et plus vous aurez d'argent liquide pour établir votre liberté financière.

#### ☛ 4. Vivez avec moins, mais augmentez vos revenus

Pour « gagner » sa liberté financière, le meilleur moyen est de vivre toujours un peu en-dessous de ses moyens. N'augmentez pas vos dépenses au même rythme que vos revenus. Ne dépensez pas tout d'une paye à l'autre. Au contraire, gardez un train de vie raisonnable,

#### D'autres solutions pour s'en sortir

- Le logement à prix abordable est un gros problème pour les femmes, surtout pour les femmes âgées et monoparentales. Une solution collective serait de demander à nos gouvernements et à nos municipalités un plus grand nombre de logements sociaux et coopératifs pour aider les femmes et les familles.
- Si vous avez du mal, personnellement, à payer votre loyer, inscrivez-vous sur une liste d'attente pour obtenir un logement dans un HLM (habitation à prix modique) ou dans une coopérative d'habitation<sup>15</sup>. Peut-être avez-vous droit à une allocation-logement ? Pour en savoir plus : Confédération québécoise des coopératives d'habitation : [www.cooperativehabitation.coop/](http://www.cooperativehabitation.coop/) (cliquez sur l'onglet " Recherche de logements "). Ou la Société d'habitation du Québec : [http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/loyer\\_modi-que.html](http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/loyer_modi-que.html)  
Allocation-logement : [http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/allocation\\_logement.html](http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/allocation_logement.html)
- D'autres solutions possibles. Demander la pension alimentaire à laquelle vous avez droit, pour vous ou vos enfants. Demander le partage des revenus de travail à la Régie des rentes du Québec au moment d'une séparation. Participer à une formation d'emploi. Participer à des groupes d'achat et à des cuisines collectives. Faire certains achats dans une ressourcerie (à ce sujet, voir les thèmes des guides d'animation Afeas 2004-2005 et 2005-2006 : " La consommation, un prix à payer ! ", " Faire plus avec moins ! " et " Manger sans se ruiner ! " - voir le site Afeas au [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca) , à la section " Publications ").

même si vos revenus augmentent. Consacrez plutôt les rentrées d'argent imprévues à l'épargne. Pensez aussi à vous faire payer à votre juste valeur, car la portion « revenus » du budget est aussi très importante. Y a-t-il moyen d'obtenir une augmentation de salaire au travail ? Pour savoir si votre salaire respecte les normes du marché, regardez les offres d'emploi. Ou visitez le **site de l'Institut de la statistique du Québec au [www.stat.gouv.qc.ca/](http://www.stat.gouv.qc.ca/)** (le chemin à suivre : Onglets « Statistiques », « Travail et rémunération » et « Rémunération et conditions de travail ». Regardez également, dans cette page, «la description sommaire des emplois repères et données salariales»). Un autre site à visiter: celui d'**Emploi-Québec** au <http://emploi Quebec.net/> (cliquez sur l'onglet « Info marché du travail », cliquez ensuite sur l'encadré à droite « IMT en ligne ». Faites votre recherche par métiers et professions, cliquez ensuite sur « Statistiques », à gauche de l'écran, pour connaître les salaires. Négocier, cela s'apprend. Le premiers pas consiste à demander une rencontre avec votre employeur. Préparez cette rencontre, en précisant sur papier votre demande salariale et sur quoi elle est fondée : réalisations, contributions, moyenne de salaire sur le marché, etc. Le tout est de rester calme, de ne pas tomber dans le chantage et de se sentir prête à vivre avec la réponse obtenue. Mais la meilleure façon d'obtenir un « oui » n'est-elle pas de demander ?

Regardez aussi si certaines de vos activités ou de vos services ne pourraient pas être plus payants. Peut-être avez-vous un talent particulier que vous pouvez déployer et qui pourrait vous servir de revenu d'appoint ? L'idée est de développer sa créativité en matière d'argent, d'explorer toutes les avenues pour épargner ou augmenter ses revenus.

L'altruisme et l'entraide ont bien sûr toujours leur place dans nos vies. Mais, réfléchissons un peu : comme femmes, avons-nous tendance à penser que notre travail devrait être gratuit ? Avons-nous du mal à réclamer notre dû ? À négocier des avantages pécuniers ? Les hommes, eux, semblent avoir développé davantage cette habileté. À nous de déterminer où se trouve notre équilibre là-dedans.

## ☛ 5. Faites fructifier votre épargne

Pour passer à l'action, voici deux pas à faire.

### 1) Choisissez un compte d'épargne qui rapporte

Les experts recommandent de ne pas laisser dormir vos économies dans un compte classique, qui ne rapporte pas grand-chose. Plusieurs banques offrent un **compte d'épargne à intérêt élevé**. ING, HSBC, RBC et d'autres banques offrent ce type de compte.

#### Comparez !

Pour comparer les taux d'intérêts versés par les comptes d'épargne:  
<http://argent.canoe.com/taux/savings.html>

---

---

Parfois, ce compte est offert en ligne et accessible par Internet seulement. C'est-à-dire que votre compte d'épargne par Internet est lié à votre compte d'épargne «traditionnel» dans une caisse ou une banque. Vous faites des échanges d'argent entre ces deux comptes. Informez-vous sur les conditions imposées car certaines banques exigent un solde minimum et appliquent des frais, alors que d'autres, non. L'avantage d'un compte d'épargne à intérêt élevé dans une banque, c'est que vous avez accès à votre argent en tout temps (il n'est pas « gelé » dans un placement à long terme) et que votre argent est garanti jusqu'à 100 000\$ par la Société d'assurances-dépôt du Canada. Renseignez-vous ! Pour en savoir plus : <http://www.sadc.ca/1/2/3/3/index2.shtml> et <http://www.lautorite.qc.ca/clientele/consommateur/assurance-depots.fr.html>

## 2) Informez-vous

Une fois que vous vous êtes bâti votre « coussin de sécurité », vous pouvez envisager de faire des placements, que ce soit en vue de votre retraite ou pour un autre projet.

Avant même de consulter un conseiller ou un planificateur financier, il serait sage de commencer par vous « faire une tête » par vous-même, en faisant d'autres lectures (voyez la section intitulée « *Pour aller plus loin* ») ou en participant à des formations, surtout s'il s'agit de préparer votre retraite.

## Formations offertes

Par exemple, l'organisme Question-Retraite, dont la RRQ est partenaire, offre aux groupes de travailleurs et groupes sociaux des séances d'information sur le système de sécurité financière à la retraite. On vous informera sur les principales sources de revenu à la retraite et des spécialistes vous suggéreront des trucs pour épargner et vous donneront des conseils pour vous aider à prendre des décisions judicieuses. La clientèle visée est constituée de groupes de travailleurs et de groupes sociaux, dont les membres sont âgés de 25 à 45 ans et dont les revenus sont supérieurs à 25 000\$. Les séances d'information sont gratuites, mais c'est à vous d'assurer la logistique de l'activité (réservation et paiement de la salle, inscription des participants). Les séances d'information sont offertes dans toutes les régions du Québec. Pour en savoir plus : <http://www.questionretraite.com/seances-dinformation/index.html> ou téléphonez à Mme Danielle Caouette : Québec : 418 657-8716 poste 3424 ; Montréal : 514 866-7330 poste 3424 ; ligne sans frais: 866 606-6116 poste 3424.

L'Acef de la Rive-Sud du Québec offre également un cours sur la préparation financière de la retraite. Ce cours est réparti en trois blocs : Combien épargner pour la retraite ; Épargne et placements en vue de la retraite ; Revenus à la retraite. Ce cours se donne

en quatre soirs, pour un total de 12 heures, au coût de 75\$ pour une personne et de 110\$ pour un couple. Pour en savoir plus : [http://www.acefrsq.com/int/form\\_atel.html](http://www.acefrsq.com/int/form_atel.html)

## Consulter un conseiller ou un planificateur financier

Comme chaque situation est unique et qu'il existe une multitude de produits financiers, il peut être utile de consulter un conseiller ou planificateur financier pour se faire guider. Vous pouvez passer par votre banque ou votre caisse. Cependant, une enquête du magazine Protégez-Vous d'octobre 2007 révélait qu'en consultant un conseiller ou un planificateur financier, vous aviez une chance sur deux de rencontrer quelqu'un d'incompétent. Sa conclusion ? Les investisseuses et investisseurs ont tout intérêt à ne pas s'en remettre aveuglément à un représentant. La grande majorité des représentants vivent de la vente de produits financiers. Il ne faut donc pas s'attendre à une totale objectivité de leur part. D'où l'importance de faire ses devoirs, avant d'aller de l'avant.

Comme on ne confie pas ses épargnes au premier venu, prenez le temps de consulter plusieurs représentants et de vérifier les éléments suivants :

- Quel est leur titre ?
- De quelle manière facturent-ils leurs services ? Certains reçoivent un salaire et des commissions sur la vente de produits maison. D'autres touchent des commissions à la vente et à l'achat de produits et de services, et des frais de gestion. Le danger, c'est qu'ils multiplient les transactions pour augmenter leurs revenus. D'autres encore touchent des honoraires ou un pourcentage de votre portefeuille pour le gérer.
- Quels sont les frais de gestion liés aux produits qu'ils proposent ? (voir l'encadré « Des frais à surveiller »).

### Des frais à surveiller !

Si vous décidez d'acheter des produits financiers comme les fonds communs de placement, surveillez les frais !

- Certains fonds exigent des frais d'achat et de sortie, alors que d'autres sont sans frais. Dans les banques et les caisses, les fonds sont habituellement vendus sans frais d'achat ou de sortie.
- Des frais de gestion sont prélevés pour tous les fonds communs de placement et ils sont versés au promoteur du fonds. Ils servent, entre autres, à payer le gestionnaire, les coûts d'exploitation du fonds et les communications avec les acheteurs. Il faut surveiller ces frais car ils grugent votre rendement ! C'est au Canada que les frais de gestion sont les plus élevés au monde (2,68% en moyenne, comparativement à 1,42% aux États-Unis). Ces frais sont prélevés à même votre épargne mais ne sont pas une garantie que les rendements vont être à la hauteur ! À long terme, des frais de gestion élevés peuvent vous priver de milliers de dollars en rendement. Certaines compagnies comme Altamira ou des banques comme la banque TD, CIBC et RBC offrent des frais de gestion réduits sur certains fonds. Renseignez-vous et magasinez!

\*Source : Protégez-vous, février 2007, p. 12-13.

- Quel est le profil de leur clientèle ? Ressemble-t-il à votre propre profil d'investisseuse ?
- Quels sont les produits et services qu'ils offrent ?

En tant que cliente, vous avez aussi des responsabilités.

- Établissez vos objectifs de placement, soit l'argent dont vous disposez et ce que vous voulez en faire.
- Répondez à toutes les questions. Le représentant le plus compétent ne sera pas en mesure de vous conseiller correctement si vous ne lui exposez pas clairement votre situation financière et familiale ainsi que votre tolérance au risque. Recherchez-vous des placements sécuritaires ou plus risqués ? Pour combien de temps pensez-vous détenir vos placements (votre horizon de placement)?
- Prenez le temps de comprendre les documents qui vous sont remis. Assurez-vous que les renseignements inscrits dans le formulaire connu sous le nom de « KYC » (Know-your-client form) sont exacts avant de le signer. Cette précaution est importante ; un mauvais renseignement peut donner lieu à de mauvais conseils et compromettre les protections légales auxquelles vous auriez droit si les choses se gâtaient.
- Intéressez-vous à vos placements. Ne vous fiez pas aveuglément aux conseils du représentant et prenez en note l'essentiel de vos conversations. Lisez également les documents qu'on vous fait parvenir (états de compte, relevés de transactions, etc) et conservez-les. Cela pourrait vous être utile en cas de problème.

## Le monde du placement, un casse-tête?

Devriez-vous opter pour des placements sécuritaires comme les dépôts à terme, les obligations, les bons du Trésor ? Ou acheter un fonds commun de placement (dans ce cas, un simple fonds commun équilibré pourrait-il vous convenir ?) Devriez-vous envisager de prendre un REER ? Dans ce cas, devriez-vous investir dans un REER de fonds de travailleurs, comme celui de la FTQ ou de la CSN (vous bénéficierez alors de crédits d'impôts qui totaliseront 30% de votre investissement, en plus de la déduction fiscale pour le REER) ? C'est au fil de vos propres recherches et de vos consultations que vous trouverez réponse à vos questions. Voici quelques pistes pour vous aider .

Pour en savoir plus sur l'investissement : visitez le <http://argent.canoe.com/enviedinvestir/>

Pour en savoir plus sur les REER : visitez le <http://argent.canoe.com/financespersonnelles/reer/>

Pour ce qui est des REER, les experts disent que c'est à partir du moment où l'on a un revenu imposable qui tourne autour de 40 000\$ qu'il vaut mieux cotiser à son REER<sup>16</sup>. En bas de ce salaire, l'économie d'impôt dont vous bénéficierez sera moins élevée. Si c'est votre conjoint qui gagne le plus cher, peut-être peut-il contribuer à votre REER (un REER de conjoint) ? Il bénéficiera du retour d'impôt mais les REER seront à votre nom. Ils seront partageables au moment d'une séparation, si vous êtes mariés.

---

---

Pour tout problème ou pour savoir si votre planificateur financier détient un permis, consultez l'**Autorité des marchés financiers**, qui est l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour veiller à la protection du public dans les domaines suivants : assurances, valeurs mobilières, institutions de dépôt (à l'exception des banques dont la charte relève du fédéral) et distribution des produits et services financiers. Montréal : 514-395-0311. Québec : 418-525-0311. Ligne sans frais : 1-866-526-0311. Site Internet : [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

## Conclusion

Les finances, ça s'apprend, comme n'importe quoi ! Le premier pas à faire est donc de s'informer et de s'éduquer. Ensuite, vous pourrez vous bâtir un plan financier, en identifiant vos besoins et vos objectifs. Votre plan n'a pas à être compliqué ; il suffit qu'il réponde à vos besoins. En ayant en mains les rênes de votre avenir financier, vous serez plus en mesure de faire face aux imprévus de la vie. Peu importe votre budget, l'important est de vous dégager une marge de manœuvre, notamment en réglant vos dettes et en épargnant. C'est ça, la liberté financière. Ce n'est pas nécessairement d'être riche, mais d'avoir le choix, de ne pas être prise à la gorge par ses créances. Le mieux, c'est d'y aller un pas à la fois. Ne dit-on pas que le plus dur est de commencer ?

Pour faciliter votre démarche, pourquoi ne pas faire des rencontres d'échange entre amies sur l'argent? Vous pourrez apprendre ensemble et échanger des trucs et astuces pour améliorer votre santé financière. Vous pourrez aussi vous inscrire en groupe aux ateliers offerts par les ACEF. Aux États-Unis, des femmes ont parti de tels groupes, qu'elles appellent "Money Club".

## Pour aller plus loin

### **Plusieurs organismes ont mis en ligne des brochures d'information**

- **Autorité des marchés financiers** :  
<http://www.lautorite.qc.ca/publication/consommateurs.fr.html>  
 Montréal : 514-395-0311. Québec : 418-525-0311. Ligne sans frais : 1-866-526-0311.  
*«Aide-mémoire : Surveillez vos affaires - Faites le point sur votre situation financière - Choisissez les placements qui vous conviennent - Petit lexique des investissements - Choisissez votre firme et votre représentant en valeurs mobilières - Les organismes de placement collectif - Prenez garde à la fraude en valeurs mobilières - Déchiffrez le prospectus - Les dispenses de prospectus».*
- **Association des banquiers canadiens** - [http://www.cba.ca/fr/publication\\_list.asp](http://www.cba.ca/fr/publication_list.asp)  
 514-840-8722 – « *Savoir gérer son argent* »
- **Régie des rentes du Québec (RRQ)** - [http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/planification/place\\_femmes/](http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/planification/place_femmes/) Montréal : 514 873-2433 Québec : 418 643-5185 Sans frais : 1 800 463-5185 «*Planifier sa retraite au féminin*»
- **Question retraite** - <http://www.questionretraite.com/outils/publications/index.html>  
*«Question retraite...j'ai mon plan - Guide de la planification financière de la retraite, édition 2007-2008 - Mieux investir pour accumuler davantage en vue de la retraite » (en collaboration avec l'Autorité des marchés financiers).*
- **Guides pratiques d'Option Consommateurs** - [http://www.option-consommateurs.org/vos\\_outils/guides\\_pratiques/](http://www.option-consommateurs.org/vos_outils/guides_pratiques/) Montréal : 514-598-7288. Numéro sans frais : 1-888-412-1313 - « *Argent 101* » - «*Coup d'œil sur les services financier - L'assurance-dépôts : une protection pour vos économies* »

### **Autres lectures**

- **Guides et articles de Protégez-Vous** - Guide « REER 2007 » - Guide « 2008 Finances personnelles ».
- **Livres** :
  - .. «*Les femmes et l'argent : vous pouvez contrôler votre destin*», Suze Orman, Les Intouchables, Montréal, 2007.
  - .. «*Les bons comptes font les bons couples, Guide financier et juridique de la vie à deux*», Denise Archambault et Lison Chèvrefils, Les Éditions Transcontinental, Montréal, 2006.
  - .. «*Côté coeur, il y a le portefeuille : apprendre à vivre en harmonie avec l'argent*», Claire Bouchard, Montréal, TVA éditions, 2001.
  - .. «*Mesdames, prenez vos affaires en main !*», Lison Chèvrefils, Les Éditions Transcontinental, Montréal, 2000.
  - .. «*Un barbier riche : le bon sens appliqué à la planification financière*», David Chilton, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1997.

## Sources documentaires

### Références dans le texte

- 1- Pour cette section : « Money Mistakes Women Make », The Oprah Winfrey Show, 2007.
- 2- Statistique Canada, Décès, Le Quotidien, 2004.
- 3- Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), « Le Canada, les femmes et l'ONU : gros parleur, petit faiseur », communiqué du 29 février 2008. « Le salaire minimum au Québec...quand un salaire de 8\$ l'heure ne suffit pas pour sortir de la pauvreté », dépliant du Front de défense des non-syndiquéEs (FDNS). « Le portrait de la famille québécoise typique évolue très rapidement », Cyberpresse, jeudi, 25 octobre 2007.
- 4- « Ce qu'il faut se rappeler... », Votre patrimoine, Chambre des notaires du Québec, novembre 2007, p. 15.
- 5- LABBÉ, Nicole, « Comment...se protéger en tant que conjoint de fait », Châtelaine, février 2006, p. 129.
- 6- Ibid. 4.
- 7- MEILLEUR, Catherine, « Vos dollars apprivoisés », Châtelaine, février 2007, p. 66.
- 8- LANDRY, Johanne, « Que faites-vous de vos sous ? », Gazette des femmes, Vol. 25, no 5, Janvier-Février 2004, p. 25-29. TREMBLAY, Karine, « Couple et argent : 6 erreurs à éviter », Coup de pouce.
- 9- Association des banquiers canadiens, « Faire fructifier votre argent », site There's something about money visité le 4 avril 2008, [http://www.yourmoney.cba.ca/tsam/fr/tsam/make\\_money/compound/](http://www.yourmoney.cba.ca/tsam/fr/tsam/make_money/compound/)
- 10- Ibid 7. Site de Question Retraite, « L'ABC du REER : Consacrez au moins 10% à l'épargne », site visité le 15 avril 2008.
- 11- Pour cette section : DUCAS, Isabelle, « Domptez le crédit », Affaires plus, mars 2007, p. 37. Ibid. 9, « Le coût des cartes de crédit ».
- 12- TISON, Marc, « Le paiement minimum baisse, le remboursement s'étire », La Presse, dimanche, 28 janvier 2007.
- 13- CHÈVREFILS, Lison, « La force des petites économies », Madame, site visité le 25 septembre 2007.
- 14- ROY, Caroline, « Dénoncés par les organismes de protection », Journal de Montréal, 29 novembre 2007.
- 15- Trousse de formation « Femmes, argent et économie : on est loin du compte ! » réalisé par le Centre des femmes l'Ancre et Relais-Femmes, 2007, atelier 5, p. 96.
- 16- DÉCARIE, Suzanne, « Comment les femmes gèrent-elles leur argent ? », Madame, site visité le 25 septembre 2007.

### Documents Afeas

- Autonomie personnelle et financière des femmes [pochette][ressource électronique] / Coulombe-Joly, Louise. Montréal : Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), 1991
- « Acheter sa maison », Michelle Houle-Ouellet, Revue Femmes d'ici, printemps 2003.
- « Sortir de l'endettement », Michelle Houle-Ouellet, Revue Femmes d'ici, été 2003.
- « Choisir son petit cochon », Michelle Houle-Ouellet, Revue Femmes d'ici, automne 2003.
- « De quoi sa fait notre retraite ? », Michelle Houle-Ouellet, Revue Femmes d'ici, printemps 2004.
- « La consommation, un prix à payer », Nathalie Chapados, guide d'animation des Activités femmes d'ici2004-2005.
- « Faire plus avec moins ! », Nathalie Chapados, guide d'animation des Activités femmes d'ici 2005-2006.
- « Moi... à la retraite ? », Nathalie Chapados, guide d'animation des Activités femmes d'ici 2005 2006.

## Idée-éclair

Thème: Moi, j'm'occupe de mes affaires\$

Dans votre Afeas, pourquoi ne pas organiser ou participer à :

- un atelier sur le budget ;
- une formation sur les finances personnelles ;
- une session d'information sur la préparation de la retraite ?

Pour réaliser cette idée-éclair, trouvez dans votre localité un organisme, une personne-ressource ou un groupe crédible, qui n'a pas intérêt à vous vendre des produits financiers.

Par exemple, les associations de consommateurs et consommatrices, les **ACEF** (*Associations coopératives d'économie familiale*), offrent des cours ou sessions d'information sur les finances personnelles et le budget, en plus d'offrir des consultations budgétaires gratuites. Certains **centres des femmes** offrent également des ateliers sur les femmes et l'argent. Il suffit de les contacter et de vérifier auprès d'eux.

Pour ce qui est de la retraite, l'organisme Question-Retraite est un groupement public-privé à but non lucratif dédié à la promotion de la sécurité financière à la retraite. La Régie des rentes du Québec y est associée. Chaque année, Question Retraite publie un Guide sur la planification financière de la retraite que l'on peut commander à partir du site <http://www.questionretraite.com/>

### Pour les ACEF

Site de l'**Union des consommateurs** (à l'onglet « Nos membres ») : <http://www.consommateur.qc.ca/union/>. Numéro sans frais : 1-888-521-6820.

Site du **Réseau de protection du consommateur du Québec** : <http://www.consommateur.qc.ca/>.

Site de la **Coalition des associations de consommateurs du Québec** (à l'onglet « Membres ») : <http://www.cacq.ca/>. Numéro sans frais : 1-877-962-2227.

### Pour les Centres de femmes

Site de l'**R des centres de femmes du Québec** : <http://www.rcentres.qc.ca/centres.aspx>

---

---

## Activité : suggestion et outils

### Suggestion pour l'Activité femmes d'ici

Le thème intitulé « Moi, j'm'occupe de mes affaire\$ » se prête bien à une *Activité femmes d'ici* de type « **table ronde**».

Pour plus de renseignements sur les repères et le déroulement de cette *Activité femmes d'ici*, veuillez consulter, dans la section permanente du Guide d'animation, les modèles d'*Activités femmes d'ici*. Chaque *Activité femmes d'ici* y est présentée en détail. Les modèles proposés dans cette section serviront à guider la préparation et l'animation de l'activité.

### Outil de communication à utiliser

Texte pour la publicité locale



#### Moi, j'm'occupe de mes affaires\$

Parler d'argent n'a rien de « sexy »! Mais, quand on est femme, c'est une nécessité ! Un récent sondage le prouve: une femme sur quatre seulement a établi un plan financier, en cas de coup dur. La majorité se fie trop sur sa «tendre moitié» pour gérer l'argent. Les femmes attendent souvent qu'un malheur leur tombe dessus avant de s'impliquer dans la gestion de leurs affaires. Alors, si vous voulez apprivoiser les questions d'argent, en toute simplicité, joignez-vous à la prochaine *Activité femmes d'ici* de l'Afeas de \_\_\_\_\_ (*Nom de l'Afeas locale*), qui se tiendra le \_\_\_\_\_ (*date, heure, lieu et coordonnées*). Venez en grand nombre!

Pour informations supplémentaires \_\_\_\_\_ (*# de téléphone d'une responsable locale*).

---

---

## Présentation de l'Afeas

Pour présenter l'Afeas au début de l'Activité femme d'ici , référez-vous à la section permanente du guide d'animation, à la page intitulée «Présentations de l'Afeas».

## Présentation du thème

Voici le texte de présentation du thème « Moi, j'm'occupe de mes affaire\$! ».

Les femmes et l'argent ne font pas toujours bon ménage. Bien sûr, nous sommes souvent capables de faire des acrobaties pour boucler le budget. On peut aussi être bien bonnes pour courir les rabais. Mais quand vient le temps de gérer l'argent, de planifier l'avenir et de parer aux coups durs, c'est là, en général, que la sauce se gâte.

Les femmes ne sont pas habituées à maîtriser l'argent. À s'y intéresser. À le voir comme un allié. Et ce, pour toutes sortes de raisons, sociales et historiques. Dans le temps, l'homme était le pourvoyeur et la femme s'arrangeait pour joindre les deux bouts avec le salaire qu'il ramenait à la maison. Dans les milieux pauvres, il n'y avait donc pas grand-chose à gérer. Mais, plus on montait dans l'échelle sociale et plus c'était les hommes qui gardaient le contrôle des cordons de la bourse. Or, encore aujourd'hui, il semble bien que ce sont les hommes qui contrôlent davantage leur avenir financier.

Car, selon le sondage d'une grande banque canadienne, les femmes se fient encore beaucoup trop sur leur conjoint pour gérer les finances. Elles attendent qu'un divorce, un décès ou l'âge leur tombent dessus avant de s'impliquer davantage. Le résultat, c'est que la femme se retrouve parfois « gros-Jean comme devant », sans plan B pour la secourir. D'où l'idée de notre thème d'aujourd'hui. En discutant ensemble d'argent, peut-être pourrions-nous envisager des solutions individuelles ou collectives pour aller de l'avant. Au besoin, l'Afeas formulera des propositions, à partir de nos échanges. Je vous souhaite donc une Activité Femmes d'ici des plus enrichissantes, et surtout, merci de votre présence!